

Présentation de l'établissement :

Dès sa création, il y a 20 ans, le lycée européen Montebello (LEM) a accueilli l'une des 10 premières sections européennes de France, le BTS Commerce International et le BTS Assistant de manager Européen.

Le LEM a poursuivi son fort ancrage linguistique en développant son offre de formation : 9 langues enseignées dont le chinois et le japonais, deux sections internationales britanniques et une section binationale Bachibac, des sections européennes scolarisant 140 élèves en anglais, 35 en espagnol et 25 en allemand et bénéficie chaque année de la présence de 6 assistants de langue étrangers.

Fort de ses 1172 lycéens, 124 étudiants de BTS et 22 étudiants de la licence professionnelle "les PME européennes sur le marché international", en partenariat avec l'IAE (université de Lille1), le LEM a dorénavant développé des appariements avec 2 établissements allemands, un espagnol, un chinois, un colombien et un péruvien.

Le LEM fait également partie du réseau PASCH d'écoles partenaires du Ministère des Affaires étrangères allemand et du réseau COLIBRI d'échanges entre lycéens français et japonais.

Reconnu académiquement pour son projet international le LEM chaque année :

- accueille des lycéens et étudiants venant de tous les continents
- envoie des lycéens effectuer une mobilité de durée variable dans un établissement étranger en Europe ou hors Europe, certains poursuivant même leurs études dans une université étrangère après l'obtention du bac.

Afin de valoriser encore plus ces mobilités, le LEM veut s'engager dans la labellisation CERTILINGUA.

Choix des partenaires et régions géographiques :

Le LEM a pour objectif principal de faire de la mobilité non plus une exception mais une règle.

Les principaux partenaires du LEM sont bien sûr les entreprises, qui offrent des stages et qui font preuve de la même volonté de faire progresser le niveau professionnel et linguistique des étudiants, en développant leur ouverture d'esprit, en élargissant leur champ de connaissances, leur sensibilité interculturelle, en favorisant l'apprentissage des langues par un suivi et un accompagnement de qualité, afin de développer fortement leur employabilité future.

La période de mobilité à l'étranger est reconnue grâce au dispositif Europass, dont le supplément au diplôme, l'Europro et l'attribution des ECTS.

Depuis 20 ans l'expérience acquise avec le monde professionnel étranger permet d'améliorer la qualité des apprentissages et la diversité des destinations possibles à travers le monde (80% Europe - 20% reste du monde)

Afin de renforcer les liens au sein de l'Eurorégion, le LEM commence à étudier les opportunités qui se présentent lors de déplacements à l'étranger (professionnels et personnels) des professeurs afin de déceler les lieux de formations les plus en adéquation avec les référentiels des BTS CI et AME, dans le but de développer, dans les années à venir, des partenariats équilibrés pour encourager les mobilités d'étudiants et de personnels, les valoriser et les reconnaître. Un partenariat transfrontalier est actuellement en train de voir le jour.

Mobilités étudiantes (principal groupe cible) :

L'objectif principal du LEM est bien sûr de répondre aux exigences des référentiels mais il est également

- de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, qui ne peuvent se développer qu'au travers de la mobilité, étape nécessaire à la fois pour l'apprentissage d'une langue étrangère courante mais aussi l'intégration interculturelle par immersion complète
- de développer l'adaptabilité, personnelle et professionnelle, en sortant du cadre de référence habituel français, pour une meilleure insertion professionnelle ultérieure et une meilleure employabilité, grâce au CV européen.

Mobilité des personnels :

Cette mobilité existe au LEM depuis longtemps par plusieurs biais, en dehors des programmes Erasmus (accompagnement de mobilités de groupes d'élèves, participation à des stages CIEP, prospections de nouveaux

partenaires, etc.) et sur des durées courtes.

L'objectif du LEM est de développer ces mobilités en intégrant la dimension d'un travail inter-disciplinaire et pluriculturel, grâce à l'utilisation notamment des NTIC (e-twinning, e-learning, visioconférence, etc.).

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

L'objectif de l'établissement est de favoriser le rapprochement des systèmes d'éducation et de formation européens et internationaux par une meilleure connaissance mutuelle, par une coopération sur des thèmes d'intérêt commun et par la mobilité pour devenir une référence de qualité afin d'augmenter le niveau de qualification de ses étudiants.

La présence d'un professeur chargé de mission auprès de la DAREIC et également coordonnateur dans l'établissement des projets internationaux permet de mettre en synergie les divers projets existants. (mail : jocelyne.groux@laposte.net tout en minuscules)

Au delà de la collaboration qui existe depuis 20 ans avec deux établissements d'enseignement supérieur de l'Université de Lille1 (IAE pour la licence professionnelle et ENSCL pour la classe préparatoire intégrée) le LEM poursuit son développement à l'international en finalisant actuellement un partenariat transfrontalier avec un établissement de Courtrai en Belgique :

- échange par mails, visioconférence, plateforme collaborative entre enseignants
- rencontres sur place dans les deux établissements pour une meilleure connaissance mutuelle
- étude poussée des programmes pour une mise à plat permettant de dégager des modules de formation communs, des activités d'enseignement intégrées transnationales, selon un calendrier précis
- élaboration d'un partenariat précis engageant de manière équilibrée les deux établissements
- signature de contrats d'études tripartites, afin de mettre en place des mobilités de formation étudiantes et/ou des échanges de professeurs pour l'enseignement de ces modules mutuellement reconnus.

Sur le modèle de construction de ce partenariat, le LEM continuera à développer, dans les années à venir, des partenariats avec d'autres établissements de formation européens.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

La participation du LEM au Programme ERASMUS, pour la période 2014-2020, va amplifier et généraliser aux 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur, l'impact déjà ressenti par le LEM de par son adhésion à la première Charte pour la période 2008-2013.

1ère priorité :

L'attractivité du LEM, par son développement plus important à l'international, augmente l'ambition des lycéens et étudiants en favorisant la poursuite d'étude post-bac en licence ou master, que ce soit en France ou à l'étranger, ce qui aide à l'augmentation du niveau de qualification des futurs diplômés.

2ème priorité :

Les échanges avec les partenaires et l'exploitation des expériences de mobilité, tant celle des étudiants que celle des équipes pédagogiques, améliorent année après année la qualité des pratiques enseignantes au sein du LEM dans les formations post-bac mais aussi dans le cursus lycéen.

3ème priorité :

La richesse de l'offre de mobilité et de coopération européenne, tant étudiante qu'enseignante, permettra au LEM d'être toujours clairement identifié comme un établissement promouvant l'ouverture culturelle, linguistique et professionnelle à l'international, dans un but d'augmentation de qualité de ses enseignements.

4ème priorité :

Les échanges réguliers, qu'entretient le LEM avec les entreprises régionales, l'Université et les différentes institutions régionales, permettent aux étudiants d'aborder les différentes situations de travail avec beaucoup plus de souplesse et rendent effectifs les mécanismes de résolution de problèmes en intégrant fortement la dimension interculturelle vécue lors de l'immersion.

Les compétences liées à la communication, acquises lors de ces mobilités, les favoriseront dans leurs futures recherches d'emploi, pour prétendre à certaines fonctions tournées vers l'international, améliorant ainsi très nettement leur employabilité.

5ème priorité :

La signature d'accords équilibrés avec des partenaires étrangers permettra d'offrir réellement d'autres types de mobilités aux étudiants et enseignants du LEM.

Les diverses expériences de mobilité et de coopération européennes favoriseront le travail d'équipe des enseignants et la mise en œuvre de synergies multipartenariales.

La poursuite des réunions d'information, affichant clairement objectifs et conditions de mobilité, continuera de faire respecter les principes de non-discrimination en assurant l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons ayant atteint le niveau de langue nécessaire et ayant démontré leur motivation pendant leur cursus par une bonne assiduité aux cours.

La volonté du LEM de poursuivre ses recherches d'aides financières de tous types permettra de continuer à promouvoir les mobilités des étudiants et des personnels.

Toutes les informations utiles sur les formations, leur reconnaissance en ECTS, les partenariats, la stratégie ERASMUS figureront sur le site du LEM à destination des étudiants et des partenaires, actuels et futurs.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)